

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAÔNE 25660



NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	22

Date de la convocation
18/03 /2022

Date d'affichage
30/03 /2022

Objet de la délibération
Bilan des cessions et acquisitions 2021

Séance du 24 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux le vingt quatre mars à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Guy Devaux sous la présidence de M. Benoit VUILLEMIN, Maire.

Présents : Lylian CALVAT, Nathalie CASTILLON, Jérôme CUCHE, Claude GAULARD, Karine GOMES, Fanny GROSGURIN, Emilio JUAREZ, Antoinette LE BRAS, Marc LECAILLE, Jean-Baptiste MALIVERNAY, Cyril MARÉCHAL, Christian MOREL, Franck NICOLAS, Charles-Emmanuel PELLETIER, Margaux PRAOM, Philippe RIGAL, Nadine SAUVONNET, Violette SEGARD, Benoit VUILLEMIN.

Excusées :

Marion BELLEVILLE donnant pouvoir à Cyril MARÉCHAL

Marlène GABLE donnant pouvoir à Violette SEGARD

Delphine RAHON-SIMON donnant pouvoir à Christian MOREL

Absente : Maud WASNER

Cyril MARÉCHAL a été désigné Secrétaire de séance.

Bilan des cessions et acquisitions 2021

Conformément à l'article L 2241-1 du Code général des collectivités territoriales, notre assemblée est appelée à délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune de Saône sur son territoire pendant l'exercice budgétaire de l'année 2021, retracé par le compte administratif auquel ce bilan sera annexé.

Etat des cessions immobilières

D.C.M.	Désignation du Bien	Localisation	Références cadastrales	Surface en are	Origine de propriété	Identité de l'acquéreur	Condition de la cession	Prix de Cession €/H.T.
2021 09 03	Terrain	Rue du Cheneau Blond	AN 121 AN 122	1015 M2	Mairie	SCI La Rocade	Vente	181 000,00 €

Etat des acquisitions immobilières 2021

D.C.M.	Désignation du Bien	Localisation	Références cadastrales	Surface en are	Origine de propriété	Identité du Cessionnaire	Condition de l'acquisition	Prix d'acquisition (frais inclus)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire,

par 22 voix POUR, 0 ABSTENTION et 0 voix CONTRE

- APPROUVE le bilan des cessions et acquisitions 2021 comme présenté ci-dessus.

Ainsi délibéré aux mêmes jour, mois et année que susmentionnés.

Fait à Saône, le 30/03/2022
Monsieur le Maire de Saône,
Benoit VUILLEMIN

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Délibération transmise à :

- Préfecture
- DGFIP
- Trésorerie